



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0317**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatif à la réalisation d'une étude sur les mobilités résidentielles au sein des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

**Commission permanente du 16 novembre 2020****Décision n° CP-2020-0317**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatif à la réalisation d'une étude sur les mobilités résidentielles au sein des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Rappel du contexte**

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville recentrée sur les zones urbaines qui concentrent les ménages aux plus bas revenus, est en vigueur. Sur le territoire de la Métropole, 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont ainsi au cœur de l'intervention des pouvoirs publics. Les évaluations montrent une persistance des difficultés et de la précarité dans ces territoires.

Le critère retenu pour déterminer les QPV est statique, il n'appréhende pas les dynamiques de la population : notamment les arrivées et les départs ne sont pas mesurés alors qu'ils peuvent contribuer à faire augmenter la mixité sociale. Les mobilités des individus sont également à investiguer, compte tenu de l'accueil de populations pauvres et précaires au sein de QPV, étapes dans les parcours résidentiels de populations.

La direction régionale de l'INSEE a publié en décembre 2019, à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une étude sur les mobilités résidentielles des 140 QPV.

La Métropole, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'INSEE souhaitent réaliser en partenariat une étude, déclinant la méthodologie employée à l'échelle régionale, visant à analyser les mobilités résidentielles au sein des 37 QPV situés sur le territoire de la Métropole.

**II - Objectifs du partenariat entre l'INSEE Rhône-Alpes, l'Agence d'urbanisme et la Métropole et le contenu de l'étude**

L'objectif de l'étude est de mieux connaître l'importance des migrations dans et depuis ces quartiers prioritaires et d'objectiver le profil des personnes mobiles et la fonction de ces quartiers dans les parcours résidentiels des habitants de la Métropole.

L'étude sera réalisée par l'INSEE avec la participation active de la Métropole dans une démarche de projet à travers la constitution d'un comité de pilotage associant des chargés d'études de l'INSEE et de la Métropole. Chaque partenaire apportera sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences.

L'INSEE traitera les données et contribuera à l'analyse, à la rédaction de la publication et au circuit de relecture.

La Métropole et l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (URBALYON) auront un apport essentiellement qualitatif par la contextualisation du sujet et la contribution à l'analyse des résultats produits par l'INSEE.

L'Agence d'urbanisme apporte un appui à l'animation du groupe technique et à la mise en perspective des résultats avec des données sur les QPV issus de l'Observatoire de la cohésion sociale. Elle apporte les données de cadrage à l'échelle des QPV de l'agglomération et des quartiers étudiés sur la mobilité dans le parc locatif social ainsi que les principales caractéristiques des nouveaux arrivants et des occupants du parc locatif social en place ainsi que des sortants.

Ce partenariat se déroulera sur une durée de 13 mois.

### III - Livrables

Une publication de 4 pages synthétisant les résultats des différents thèmes d'études sera livrée à la Métropole et à URBALYON par l'INSEE.

Sous réserve de respecter le secret statistique, des tableaux complémentaires correspondant aux analyses effectuées seront livrés sur les taux de mobilité (en particulier selon le statut d'occupation si cela respecte les critères de diffusion), les provenances et destinations (y compris déménagement dans le même QPV), et pour les mobiles en comparaison aux immobiles, les principales caractéristiques (tranche d'âge, famille nombreuse, famille monoparentale, niveau de vie, taux de pauvreté, statut d'occupation).

Ces tableaux seront réalisés à l'échelle de l'ensemble des QPV situés sur le territoire de la Métropole, et selon les différents groupes de QPV en fonction des restrictions de diffusion.

Compte tenu de la contribution respective de chaque partenaire à la réalisation de l'étude en termes de moyens humains, la Métropole versera une contribution forfaitaire de 5 000 € à l'INSEE.

Le détail de l'estimation figure au sein de l'annexe financière de la convention proposée à l'approbation de la Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DECIDE

#### 1° - Approuve :

a) - le versement d'une contribution d'un montant de 5 000 € au profit de l'INSEE, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole relatif à la réalisation d'une étude sur les mobilités résidentielles au sein des quartiers prioritaires situés sur le territoire de la Métropole,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, URBALYON et l'INSEE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette contribution.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention avec l'INSEE et tous les actes y afférents.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - opération n° 0P17O5468.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.**

.